



Extrait du Registre aux délibérations du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Beaufort

Séance du 28 juillet 2026

Avis au public

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Beaufort a émis, dans sa séance du 28 juillet 2026, le règlement temporaire d'urgence de circulation suivant :

1b. Règlement temporaire de la circulation dans la Grand-rue à l'intérieur de la localité de Beaufort

Article 1 - Tout stationnement sera interdit sur les emplacements de stationnement du parking « op der Gare » dans la Grand-Rue à Beaufort, vis-à-vis du numéro 59, Grand-Rue à Beaufort.
Cette interdiction sera en vigueur du 06.08.2026 de 12h00 au 10.08.2026 à 18h00.
Ces prescriptions seront indiquées par les panneaux de signalisation adéquats.

Article 2 -

Le présent règlement est en vigueur du 06.08.2026 de 12h00 au 10.08.2026 à 18h00.

Article 3 - Toute disposition d'une réglementation antérieure contraire au présent règlement est abrogée.

Article 4 - Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.

(suivent les signatures)
Pour expédition conforme,
Beaufort, le 28 juillet 2026

le bourgmestre,
Jean-Luc Nosbusch

L'échevin
Bruno Grilo